

**1<sup>er</sup> MAI 2006**



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2006 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS  
ALAIN CHÉNIER  
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

Madame **PAULINE QUINLAN** est absente de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du maire suppléant, Monsieur **ALAIN CHÉNIER**.

Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, est aussi présent.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2002-05-230 1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> MAI 2006

**2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2002-05-231 2. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 24 AVRIL 2006

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2002-05-232 3. 1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2006

N. M. 3. 2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU

## 1<sup>er</sup> MAI 2006

MOIS D'AVRIL 2006

2002-05-233 3.3 ADOPTION PU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 25 AVRIL 2006

### 4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

### 5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H034-436

2002-05-234 5.2 DISPENSE DE LECTURE DES PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-22-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H034-436*, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

2002-05-235 5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-22-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H034-436*

### 6. **RÈGLEMENTS**

2002-05-236 6.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-20-2006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES H03-323 ET C06-616

2002-05-237 6.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 910-02-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 910-2005 RELATIVEMENT À LA TARIFICATION AFIN D'AJOUTER L'ARTICLE 1.3.0 RELATIVEMENT À LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION*

2002-05-238 6.3 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 922-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC ET ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE À UNE PARTIE DU LOT 3 163 743 DU CADASTRE DU QUÉBEC (UNE PARTIE DE LA RUE DRUMMOND), D'UNE SUPERFICIE DE (CENT TRENTE-DEUX MÈTRES CARRÉS ET CINQ DIXIÈME (132,5 M. CA.))*

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

**7. AFFAIRES COURANTES**

**7.1 TRÉSORERIE**

- 2002-05-239 7.1.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT, PAR BILLETS, D'UNE SOMME DE QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (418 900 \$), EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 633-89 ET 915-2006
- 2002-05-240 7.1.2 MODALITÉS D'UN EMPRUNT, PAR BILLETS, D'UNE SOMME DE QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (418 900 \$), EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 633-89 ET 915-2006
- 2002-05-241 7.1.3 ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT AU 31 DÉCEMBRE 2005

**7.2 TRAVAUX PUBLICS**

- 2002-05-242 7.2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS DONNANT EFFET AU CONTRAT DE LOCATION-ACHAT D'UNE PELLE HYDROLIQUE SUR CHENILLE AVEC REMORQUE ET CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2005-09-495 RELATIVEMENT AU MONTANT DE L'ADJUDICATION DU CONTRAT DE LOCATION-ACHAT DUDIT ÉQUIPEMENT
- 2006-05-243 7.2.2 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT DE PONCEAUX

**7.3 URBANISME**

- 2006-05-244 7.3.1 SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER MAYTON INC. (PISTE MULTIFONCTIONNELLE)
- 2006-05-245 7.3.2 SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IMMOBILIER M.R.B. (PISTE MULTIFONCTIONNELLE)

**7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**

- 2006-05-246 7.4.1 DÉCLARATION DU RESPONSABLE D'UNE INSTALLATION DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

**7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 2006-05-247 7.5.1 SUBVENTION À LA FÉDÉRATION ÉQUESTRE DU QUÉBEC

## 1<sup>er</sup> MAI 2006

2006-05-248	7.5.2	SUBVENTION AU CLUB SPORTIF BROMONT
2006-05-249	7.5.3	SUBVENTION AU CLUB HORTICOLE DE BROMONT
2006-05-250	7.5.4	SUBVENTION À BROMONT EN ART
2006-05-251	7.5.5	SUBVENTION À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEURE DE DRUMMONDVILLE
2006-05-252	7.5.6	SUBVENTION AU CLUB DE L'ÂGE D'OR
2006-05-253	7.5.7	LANCEMENT DE LA SAISON DE VÉLO À SKIBROMONT.COM
2006-05-254	7.5.8	DEMANDE D'AUTORISATION DE FAIRE UN LAVE-AUTO
	<b>7.6</b>	<b><i>SÉCURITÉ PUBLIQUE</i></b>
	<b>7.7</b>	<b><i>DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE</i></b>
2006-05-255	7.7.1	ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DU <i>VOICI BROMONT</i>
	<b>8.</b>	<b><u>DIVERS</u></b>
2006-05-256	8.1	PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DU CHAPITEAU BROMONT
2006-05-257	8.2	VENTE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS À LA VILLE DE BROMONT DU LOT 2 929 218 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DE GASPÉ
2006-05-258	8.3	ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU CHALET DU DOMAINE NATUREL DU LAC GALE
	<b>9.</b>	<b><u>AFFAIRES DU PERSONNEL</u></b>
N. M.	9.1	DÉPÔT DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES ENGAGÉS PAR LA VILLE DE BROMONT
	<b>10.</b>	<b><u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u></b>
2006-05-259	10.1	DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST AU 31 DÉCEMBRE 2005

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

11. **VARIA**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2006-05-260 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2006-05-230**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> MAI 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire des membres du Conseil du  
1<sup>er</sup> mai 2006 avec la modification suivante :

– le sujet numéro 3.3 aurait dû se lire de la façon suivante :

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-  
VERBAL DES ASSEMBLÉES  
DES MEMBRES DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME  
TENUES LE 25 ET 27 AVRIL 2006

**ADOPTÉ**

**2006-05-233**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 24 AVRIL 2006**

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale des membres du Conseil tenue le 24 avril 2006.

**ADOPTÉ**

**2006-05-232**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS  
D'AVRIL 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2006 au montant de **UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEPT CENTS (1 371 848,87 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
D'AVRIL 2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'avril 2006. Le montant des permis émis durant le mois d'avril se chiffre à **TROIS MILLION SIX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE TROIS CENTS DOLLARS (3 657 300 \$)**.

**2006-05-233**

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LE  
25 ET 27 AVRIL 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans les procès-verbaux des assemblées tenues les 25 et 27 avril 2006.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL  
QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE  
SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H04-436**

Monsieur le Conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier la grille de spécifications relative à la zone H04-436. (Carré des pins)

**2006-05-234**

**DISPENSE DE LECTURE DES PROJET DE RÈGLEMENT ET DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 876-22-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL  
QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE  
SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H034-436, LORS DE LEUR  
ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-22-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H034-436*, lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2006-05-235**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-22-2006 INTITULÉ  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE  
SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H034-436**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-05-236 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 876-22-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE H034-436*.

**ADOPTÉ**

**2006-05-236**

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
876-20-2006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES H03-323 ET  
C06-616**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;



**1<sup>er</sup> MAI 2006**

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 1<sup>er</sup> mai 2006 à 19 heures 30 ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2006-04-169 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 76-20-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES H03-323 ET C06-616.*

**ADOPTÉ**

**2006-05-237**

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 910-02-2006  
INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
910-2005 RELATIVEMENT À LA TARIFICATION AFIN D'AJOUTER  
L'ARTICLE 1.3.0 RELATIVEMENT À LA VÉRIFICATION DES  
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 910-02-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 910-2005 RELATIVEMENT À LA TARIFICATION AFIN D'AJOUTER L'ARTICLE 1.3.0 RELATIVEMENT À LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.*

**ADOPTÉ**

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

**2006–05–238**

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 922–2006  
INTITULÉ RÈGLEMENT FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC  
ET ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE À UNE PARTIE DU LOT  
3 163 743 DU CADASTRE DU QUÉBEC (UNE PARTIE DE LA RUE  
DRUMMOND), D'UNE SUPERFICIE DE (CENT TRENTE-DEUX  
MÈTRES CARRÉS ET CINQ DIXIÈME (132,5 M. CA.).**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 922–2006 intitulé *Règlement fermant à titre de chemin public et enlevant le caractère de rue* à une partie du lot 3 163 743 du cadastre du Québec (une partie de la rue Drummond), d'une superficie de (cent trente-deux mètres carrés et cinq dixième (132,5 m. ca.).

**ADOPTÉ**

**2006–05–239**

**ACCEPTATION DE L'OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT,  
PAR BILLETS, D'UNE SOMME DE QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE  
NEUF CENTS DOLLARS (418 900 \$), EN VERTU DES RÈGLEMENTS  
NUMÉROS 633–89 ET 915-2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque nationale pour son emprunt de **QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (418 900 \$)** par billets, en vertu des règlements numéros **5633–89 ET 915–2006** au prix de 98,30800 \$ échéant en série 5 ans comme suit :

42 700 \$	4,05000%	9 mai 2007
44 700 \$	4,10000%	9 mai 2008
47 100 \$	4,20000%	9 mai 2009
49 300 \$	4,30000%	9 mai 2010
235 100 \$	4,50000%	9 mai 2011

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

Coût réel : 4,89766%

QUE les billets, capital et intérêt, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**ADOPTÉ**

**2006-05-240**

**MODALITÉS D'UN EMPRUNT, PAR BILLETS, D'UNE SOMME DE QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (418 900 \$), EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 633-89 ET 915-2006**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se propose d'emprunter par billets un montant total de **QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS DOLLARS (418 900 \$)** en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE</b>
433-89	198 900 \$
915-2006	220 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les billets seront signés par la mairesse ou, en son absence le maire suppléant, et par le trésorier.

QUE les billets seront datés du 9 mai 2006.

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 42 700 \$
2. 44 700 \$
3. 47 100 \$
4. 49 300 \$

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

5.	51 900 \$	
5.	183 200 \$	à renouveler

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans à (compter du 9 mai), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivante, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 915-2006 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

**2006-05-241**

**ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT AU 31 DÉCEMBRE 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 ;

ATTENDU QUE les revenus se chiffrent à 234 561 \$ et les dépenses à 510 713 \$, ce qui laisse un déficit de 276 151 \$ ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit payer 10% du déficit soit la somme de 27 615 \$ ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà payé la somme de 28 278 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les états financiers de l'Office municipale d'habitation de Bromont, exercice financier 2003, lesquels démontrent un solde à payer par l'Office à la Ville de Bromont de **SIX CENT SOIXANTE-QUATRE(664,00\$)** moins **QUATRE-VINGT-TREIZE (93,00 \$)**, solde des exercices antérieurs, pour un solde à payer par l'Office à la Ville de Bromont de **CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS (571,00 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2006-05-242**

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS DONNANT  
EFFET AU CONTRAT DE LOCATION-ACHAT D'UNE PELLE  
HYDRAULIQUE SUR CHENILLE AVEC REMORQUE ET  
CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2005-09-495**

**RELATIVEMENT AU MONTANT DE L'ADJUDICATION DU  
CONTRAT DE LOCATION-ACHAT DUDIT ÉQUIPEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les documents donnant effet au financement d'une pelle hydraulique sur chenille avec remorque (JCB 215S) (résolution numéro 2005-09-495) ;

DE modifier la résolution numéro 2005-09-495 intitulée *Adjudication du contrat de location-achat d'une pelle hydraulique sur chenilleS avec remorque* afin de corriger le montant des paiements mensuels, incluant les taxes, qui est de 2 183,69 \$ et non 2 734,13 \$ comme le stipule ladite résolution.

**ADOPTÉ**

**2006-05-243**

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT DE PONCEAUX**

ATTENDU QUE la ville de Bromont a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la fourniture de ponceaux pour effectuer les correctifs déterminés par l'étude sur la gestion des eaux de surface;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 27 avril 2006 à 9 h 00 heures, les soumissions suivantes ont été reçues;

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (TAXES INCLUSE)</b>
Ciment de la Guadeloupe inc.	65 161,66 \$
Groupe Tremca inc.	110 068,45 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

D'adjuger le contrat en conformité avec les documents d'appel d'offres à Ciment de la Guadeloupe inc pour un montant de **SOIXANTE-CINQ MILLE CENT SOIXANTE ET UN DOLLARS ET SOIXANTE-SIX CENTS (65 161.66 \$)**, taxes incluses,.

**ADOPTÉ**

**2006-05-244**

**SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET  
IMMOBILIER MAYTON INC. (PISTE MULTIFONCTIONNELLE)**

ATTENDU QU'Immobilier Mayton Inc. est propriétaire du lot 2 953 784, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire obtenir une servitude de passage pour une piste multifonctionnelle traversant le lot 2 953 784 appartenant à Immobilier Mayton ;

ATTENDU QUE cette servitude de passage permettra éventuellement à la Ville d'aménager une piste multifonctionnelle du côté Est du boulevard de Bromont pour avoir accès au coté Ouest via le tunnel localisé plus au sud du bâtiment d'Immobilier Mayton ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de l'acte de servitude ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de servitude.

**ADOPTÉ**

**2006-05-245**

**SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET  
IMMOBILIER M.R.B. (PISTE MULTIFONCTIONNELLE)**

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

ATTENDU QU'Immobilier M.R.B. Inc. est propriétaire du lot 3 590 068, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire obtenir une servitude de passage pour une piste multifonctionnelle traversant le lot 3 590 068 appartenant à Immobilier M.R.B. Inc. ;

ATTENDU QUE cette servitude de passage permettra éventuellement à la Ville d'aménager une piste multifonctionnelle du côté Est du boulevard de Bromont pour avoir accès au coté Ouest via le tunnel localisé plus au sud du bâtiment d'Immobilier Mayton ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de l'acte de servitude ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de servitude.

**ADOPTÉ**

**2006-05-246**

**DÉCLARATION DU RESPONSABLE D'UNE INSTALLATION DE  
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur Jean Lanciault soit désigné comme responsable de l'installation de distribution de l'eau de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2006-05-247**

**SUBVENTION À LA FÉDÉRATION ÉQUESTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements ;  
ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une subvention de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000\$)** incluant toutes les taxes applicables à la Fédération équestre du Québec pour la tenue des Jeux équestres du Québec.

**ADOPTÉ**

**2006-05-248**

**SUBVENTION AU CLUB SPORTIF BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements ;

ATTENDU QUE le Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une contribution financière de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500\$)** incluant toutes les taxes applicables au Club sportif de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2006-05-249**

**SUBVENTION AU CLUB HORTICOLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Club horticole de Bromont démontre un intérêt pour poursuivre l'encadrement du concours Maisons Fleuries ;

ATTENDU QUE le Club horticole de Bromont souhaite poursuivre ses activités régulières ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;



**1<sup>er</sup> MAI 2006**

ATTENDU QUE le Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une contribution financière de **MILLE DEUX CENTS DOLLARS (1 200\$)** incluant toutes les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

**2006-05-250**

**SUBVENTION À BROMONT EN ART**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements ;

ATTENDU QUE le Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a procédé à l'analyse de la demande de cet organisme ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une contribution financière de **SIX MILLE DOLLARS (6 000\$)** incluant toutes les taxes applicables et d'autoriser les Services impliqués à dispenser les services inscrits à la convention de partenariat à même leurs budgets.

D'accorder au directeur du SLCVC le pouvoir de signer la convention de partenariat avec le représentant de Bromont en Art et de contrôler et évaluer la participation de la Ville et du promoteur.

**ADOPTÉ**

**2006-05-251**

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEURE DE  
DRUMMONDVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont favorise la pratique du sport et des activités physiques ;

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite encourager cette pratique de façon équitable ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté en 2005 une résolution portant sur cet objet ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE compenser financièrement les organisations encadrant le hockey mineur double lettre au prorata de la participation des joueurs bromontois.

D'attribuer à l'Association du Hockey mineur une subvention de **CEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250\$)** permettant la diminution des frais d'inscription à Martin Lussier.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) à gérer le programme de soutien à l'accessibilité et l'équité pour la saison 2006-2007.

**ADOPTÉ**

**2006-05-252**

**SUBVENTION AU CLUB DE L'ÂGE D'OR**

ATTENDU que les organismes adhèrent aux objectifs et mission de la Ville, en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire ;

ATTENDU que les organismes demandent une aide financière pour la location du sous-sol de l'Église Saint-Vincent-Ferrier ;

ATTENDU que les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder au nom du Club de l'Âge d'Or, pour le bénéfice de l'ensemble des associations utilisant le sous-sol de l'Église Saint-Vincent-Ferrier, un montant forfaitaire de **CINQ CENTS DOLLARS (500\$)** pour l'année 2006.

**ADOPTÉ**

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

**2006-05-253**

**LANCEMENT DE LA SAISON DE VÉLO À SKIBROMONT.COM**

ATTENDU QUE SkiBromont.com souhaite organiser la tenue de son lancement de saison de vélo les 6 et 7 mai dans le stationnement P-1 ;

ATTENDU QUE SkiBromont.com doit se soumettre à tous les règlements municipaux en vigueur ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de son lancement de saison de vélo les 6 et 7 mai prochains au stationnement P-1, de station de ski de SkiBromont.com.

**ADOPTÉ**

**2006-05-254**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE FAIRE UN LAVE-AUTO**

ATTENDU QUE l'école des Grands explorateurs souhaite organiser une levée de fonds par l'organisation d'un lave-auto ;

ATTENDU QUE les Services municipaux concernés ainsi que l'organisme identifieront un endroit convenant à ce type d'activités ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école des Grands explorateurs à tenir une activité de levée de fonds par l'organisation d'un lave-auto qui se tiendra le 27 mai prochain dans le stationnement de la caserne numéro 1.

**ADOPTÉ**

**006-05-255**

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DU VOICI  
BROMONT**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 24 avril 2006, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX/PARUTION (taxes en sus)</b>
Imprimerie Débesco	1 611,00 \$

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

Impressions Daigle	1 395,00 \$
Imprimerie Shefford	1 680,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'impression du *Voici Bromont* au plus bas soumissionnaire conforme soit Impression Daigle pour la somme de **MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT QUINZE DOLLARS (1 395,00 \$)**, taxes en sus, pour l'impression de 3 000 exemplaires par parution (4 parutions par année)

**ADOPTÉ**

**2006-05-256**

#### **PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DU CHAPITEAU BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire faire profiter à ses citoyens d'un prix d'entrée privilégié pour les spectacles se déroulant au Chapiteau de Bromont en 2006 et favoriser ainsi le développement d'activités culturelles ;  
ATTENDU QUE le projet ne nécessite aucun déboursé réel à la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire s'impliquer activement dans la promotion et le développement d'évènements d'envergure ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'acquisition de certificats permettant l'achat de billets d'entrée pour les spectacles se déroulant au Chapiteau de Bromont en 2006 pour une somme de **QUINZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS ET TRENTE-CINQ CENTS (15 785,35 \$)** pris à même le poste 02 629 00 348 et d'autoriser l'administration à les vendre à tous les postes de réceptionnistes pour un montant maximal de 27,25\$, soit une réduction de 20% du prix régulier.

D'autoriser de plus la publication de cette vente dans le site web de la ville, le *Voici Bromont* et l'affichage aux postes de réception.

**ADOPTÉ**

**2006-05-257**

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

**VENTE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS À LA VILLE DE  
BROMONT DU LOT 2 929 218 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LE  
CADRE DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE le ministère des Transports est propriétaire du lot 2 929 218, cadastre du Québec, située sur le chemin de Gaspé ;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réfection du chemin de Gaspé, il s'avère opportun pour la Ville de Bromont d'acquérir ce terrain.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet de l'acte de vente.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre du Ministère des Transports au montant de **HUIT CENTS DOLLARS (800 \$)**.

D'autoriser le trésorier, Francis Deveault, à payer la somme de **HUIT CENTS DOLLARS (800 \$)** plus les taxes applicables, au ministère des Transports.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de vente.

**ADOPTÉ**

**2006-05-258**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU CHALET  
DU DOMAINE NATUREL DU LAC GALE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à l'aménagement d'un chalet sur le Domaine Naturel du Lac Gale et qu'à cette fin un appel d'offres public a été réalisé pour retenir les services d'un entrepreneur en construction ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été déposées, dont voici le tableau récapitulatif :

<b>NOMS DES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX SOUMISSIONNÉS (taxes incluses)</b>
Deshaies et Raymond Inc.	165 636.00 \$
Comco Construction Inc.	168 339.09 \$

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

Les Constructions Léo Laplante (1995) Inc.	172 192.00 \$ (inclus drains)
Athena Construction Inc.	181 611.82 \$
Construction Giron Inc.	190 767.81 \$
Kabian Construction Inc.	192 176.36 \$
Construction & Rénovation Eugène Laplante Inc.	284 111.75 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Deshaies et Raymond inc pour un montant total de 165 636.00 \$ incluant les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de construction du chalet du Domaine Naturel du Lac Gale à Deshaies et Raymond inc pour un montant de **CENT SOIXANTE-CINQ MILLE SIX CENT TRENTE-SIX DOLLARS (165 636.00 \$)** incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES ENGAGÉS  
PAR LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite liste.

**2006-05-259**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE  
RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST AU 31 DÉCEMBRE 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tels que soumis, les états financiers de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est, exercice financier 2005.

**1<sup>er</sup> MAI 2006**

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Jacques Lapensée demande des informations sur le débarcadère aménagé pour le train touristique.
- Monsieur Lucien Lortie est heureux de la réfection de la rue Shefford. Il demande des informations sur la tarification des antécédents judiciaires concernant le personnel du ministère de l'Éducation.
- Monsieur Jacque Lapensée se plaint de l'état du chemin Lotbinière.
- Monsieur Roger Quintin demande si le rapport sur la pertinence de construire une maison pour les personnes âgées a été déposé.
- Monsieur Gaétan Martel demande où en est le dossier de Bromont terrasse, rue Shefford.

**2006–05–260**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

ALAIN CHÉNIER, MAIRE SUPPLÉANT

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER